

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°2026-35 du 29 septembre 2026

OBJET : Décision modificative n°2 du budget 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat des Eaux Creusoises s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente de CRESSAT sous la présidence de Monsieur Hervé GRIMAUD, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 22 septembre 2026

Etaient présents :

Collectivité	Délégués titulaires	P / E	Délégués suppléants présents	Pouvoirs
Syndicat Mixte Confluence Eaux	GRIMAUD Hervé	P		
	TURPINAT Vincent	E		
	LAINÉ Joël	E	THOMAZON Gérard	
	COUTURIER Lionel	P		
	BEUZE Daniel	P		
SIAEP de la ROZEILLE	GRANGE David	P		
	LHERITIER Laurent	P		
	TATOUX Frédéric	P		
	BERGER Florian	E		
SIAEP Vallée de la Creuse	LAFAYE Laurent	P		
	GUINOT Pierre Dominique	E		
SIAEP AHUN	MAUDEUX Marie-Pierre	P		
	MARIE Jean-Louis	P		
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	BODEAU Éric	E		
	FOURNIER Marie-Françoise	P		
	LECLERE Henri	E		
	CORREIA Éric	P		
	RIVIERE Laurent	P		
	BARNAUD François	P		
	AUCOUTURIER Alex	E		
Département de la Creuse	GAILLARD Thierry	E		
UFC Que Choisir	MARTIN François	E		

Nombre de membres :

En exercice : 22

Présents : 14

Pouvoir(s) : 0

→ VOTANTS : 14

Résultat :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Ne prend pas part au vote : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Françoise FOURNIER

RAPPORTEUR : Hervé GRIMAUD

Le quorum est constaté.

Le principe d'UNITE applicable aux budgets locaux prévoit la possibilité d'ajuster tout au long de l'année les prévisions budgétaires initiales par le biais de décisions modificatives.

Ces décisions modificatives restent soumises aux mêmes conditions de vote que le budget primitif, eu égard au principe de parallélisme des formes.

La décision modificative n°2 de l'exercice 2026 vise à :

Nouvelles dépenses d'investissement :

- 1- **Actualisation des CP 2026 portant sur les opérations d'investissement n°10 et 11 suivies selon la technique comptable de l'AP-CP :**
 - Chapitre 23 pour (+) 87 758.93 €

Nouvelles recettes d'investissement :

- 2- **Actualisation du recours à l'emprunt 2026 à la suite de la révision des CP 2026 sur les opérations précitées :**
 - Chapitre 16 pour (+) 87 758.93 €

Écritures budgétaires rendues nécessaires après démarche d'optimisation de l'actif du Syndicat, en lien avec les services de la DDFIP (neutralisées au budget) :

- 3- **Réimputation des mandats émis en 2025 au titre de la mission d'accompagnement de la SAFER pour les acquisitions de parcelles auprès de propriétaires privés du compte 2031 (frais d'études) au compte 2111 (terrains)**

Ces écritures sont réalisées au sein du chapitre 041 et s'auto-neutralisent dans le budget en recettes et en dépenses pour 11 925 €.

- 4- **Réimputation des mandats émis en 2025 et 2026 au titre des frais d'insertion BOAMP et Centre France (marchés publics) du compte 2033 (frais d'insertion) au compte 2313 (opérations en cours)**

Ces écritures sont réalisées au sein du chapitre 041 et s'auto-neutralisent dans le budget en recettes et en dépenses pour 1 913.93 €.

Récapitulatif par chapitre :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RAR 2025	BP 2026	DM1-2026	DM2-2026	TOTAL 2026
Chapitre 011 CHARGES GENERALES		1 364 951,59 €	- €	- €	1 364 951,59 €
Chapitre 012 CHARGES DE PERSONNEL ET ASS.		196 000,00 €	- €	- €	196 000,00 €
Chapitre 65 CHARGES DE GESTION COURANTE		67 030,00 €	- €	- €	67 030,00 €
Chapitre 66 CHARGES FINANCIERES		200 000,00 €	- €	- €	200 000,00 €
Chapitre 67 CHARGES SPECIFIQUES		- €	6 613,75 €	- €	6 613,75 €
Chapitre 042 TRANSFERT DE SECTION A SECTION		11 000,00 €	- €	- €	11 000,00 €
Chapitre 023 VIREMENT A L'INVESTISSEMENT		124 529,00 €	- 6 613,75 €	- €	117 915,25 €
TOTAL		1 963 510,59 €	- €	- €	1 963 510,59 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	RAR 2025	BP 2026	DM1-2026	DM2-2026	TOTAL 2026
002 Excédents antérieurs reportés		1 135 339,09 €	- €	- €	1 135 339,09 €
Chapitre 013 ATTENUATION DE CHARGES		- €	- €	- €	- €
Chapitre 70 PRODUITS DES SERVICES / PRESTATIONS		800 000,00 €	- €	- €	800 000,00 €
Chapitre 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		26 421,50 €	- €	- €	26 421,50 €
Chapitre 75 CHARGES DE GESTION COURANTE		- €	- €	- €	- €
Chapitre 042 TRANSFERT DE SECTION A SECTION		1 750,00 €	- €	- €	1 750,00 €
TOTAL		1 963 510,59 €	- €	- €	1 963 510,59 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RAR 2025	BP 2026 (CP 2026)	DM1-2026	DM2-2026	TOTAL 2026
D001 Déficits antérieurs reportés	- €	- €	- €	- €	- €
Chapitre 16 EMPRUNTS ET DETTES	- €	4 000 000,00 €	- €	- €	4 000 000,00 €
Chapitre 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	100 000,00 €	56 000,00 €	- €	156 000,00 €
Chapitre 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 529,00 €	12 000,00 €	- €	- €	24 529,00 €
Chapitre 23 IMMOBILISATIONS EN COURS :	- €	1 817 709,00 €	- 638 180,47 €	87 758,93 €	1 267 287,46 €
Chapitre 040 TRANSFERT SECTION A SECTION	- €	1 750,00 €	- €	- €	1 750,00 €
Chapitre 041 TRANSFERT INTERNE A LA SECTION	- €	3 500,00 €	- €	13 838,93 €	17 338,93 €
TOTAL	12 529,00 €	5 934 959,00 €	- 582 180,47 €	101 597,86 €	5 466 905,39 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR 2025	BP 2026 (CP 2026)	DM1-2026	DM2-2026	TOTAL 2026
R001					
Excédents antérieurs reportés	- €	4 817 832,64 €	- €	- €	4 817 832,64 €
Chapitre 10	- €	- €	- €	- €	- €
DOTATIONS ET FONDS DIVERS	- €	- €	- €	- €	- €
Chapitre 13	- €	- €	6 613,75 €	- €	6 613,75 €
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT :	- €	- €	6 613,75 €	- €	6 613,75 €
Chapitre 16	- €	990 626,36 €	582 180,47 €	87 758,93 €	496 204,82 €
EMPRUNTS ET DETTES :	- €	990 626,36 €	582 180,47 €	87 758,93 €	496 204,82 €
Chapitre 040- TRANSFERT SECTION A SECTION	- €	11 000,00 €	- €	- €	11 000,00 €
Chapitre 041- TRANSFERT INTERNE A LA SECTION	- €	3 500,00 €	- €	13 838,93 €	17 338,93 €
Chapitre 021- VIREMENT DU FONCTIONNEMENT	- €	124 529,00 €	6 613,75 €	- €	117 915,25 €
TOTAL	- €	5 947 488,00 €	582 180,47 €	101 597,86 €	5 466 905,39 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **D'ADOPTER** la DM n°2 de l'exercice 2026 telle que présentée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait à GUERET, le 30 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Marie-Françoise FOURNIER



Le Président

du Syndicat des Eaux Creusoises,

Hervé GRIMAUD

